AVERTISSEMENTS AGRICOLES

P-S-4-69 912

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée

B. P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

Rue St-Jean prolongée - BALMA

C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin Nº 103 d'Avril 1969 - 1969-6

Délais d'emploi des pesticides pour le traitement sur pied des végétaux destinés à l'alimentation.

PRODUITS	Limite d'emploi avant récolte
A/ INSECTICIDES MINERAUX -	
-Arsénite de soude : toléré seulement pour les traitements d'hiver de la vigne.	
-Arséniate de plomb : Vigne	Début véraison.
-Arséniate de plomb : Pomme de terre	7 jours.
-Arséniate de plomb : Pommier, poirier, cognassier	2 mois.
-Arséniate de plomb : Prunier, pêcher, amandier	5 semaines après floraison.
-Arséniate de plomb : Cerisier, abricotier	Fin floraison.
-Arséniate de chaux (doryphore seulement).	
B/ HYDROCARBURES CHLORES -	
-D.D.D., Méthoxychlore, Ethyphényl dichloréthane	7 jours.
-D.D.T., Chlordane, Lindane, Endosulfan*	15 jours.
-H.C.H. (soumis à des restrictions pour le traitement des sols)	15 jours.
-Toxaphène*, Heptachlore, Polychlorocamphane*	21 jours.
-Dieldrine : interdit sur cultures légumières et fruitières	30 jours.
-Aldrine : interdit sur cultures légumières et fruitières. En traitement du sol sur fraisier, autorisé seulement avant le départ de la végétation	30 jours.
C/ ESTERS PHOSPHORIQUES NON ENDOTHERAPIQUES -	
-Naled : 48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).	
-Dichlorvos	5 jours.
-Malathion, Trichlorfon, Bromophos	7 jours.
-Sulfotep (interdit sur cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri)	10 jours.
-Parathion éthyl, Parathion méthyl, Diazinon, E.P.N.	15 jours.

.../...

P/144

PRODUITS	Limite d'emploi avant récolte
-Azinphos éthyl et méthyl, Nichlorphos, Dioxathion .	15 jours.
-Diéthion*, Phosalone*, Phosmet (Imidithion) Fénitrothion, Métidathion.	15 jours.
-Fenthion, Prothoate, Carbophénothion	15 jours.
-Penthoate	21 jours.
D/ INSECTICIDES ENDOTHERAPIQUES : Interdits en cultures légumières à l'exception du Mévinphos, du Diméthoate, de l'Endothion et du Formothion.	
-Mévinphos	7 jours.
-Diméthoate, Formothion (15 jours pour les cultures légumières).	7 jours.
-Oxydéméton méthyl, Phosphamidon, Ométhoate, Endothion (7 jours pour les cultures légumières).	21 jours.
-Vamidothion	30 jours.
-Monocrotophos (ne pas traiter les cerisiers : phytotoxicité)	42 jours.
E/ ACARICIDES SPECIFIQUES -	
-Chinométhionate*.	Pas de limite.
-Chlorobenzilate (non autorisé sur arbres à fruits à noyau)	7 jours.
-Chlorofénison, Fénizon, Chlorbenzide, Tétradifon*, Chloropropylate, Tétrasul*.	7 jours.
-Dicofol*, Thioquinox*, Phenkapton, Chlorphénamidine*, Dioxathion + Fénizon	15 jours.
-Binapacryl, Fénazaflor.	21 jours.
-C.P.A.S. + B.C.P.E.	30 jours.
F/ PRODUITS DIVERS -	
-Pyréthrines*, Roténone*	Pas de limite.
-Carbaryl.	7 jours.
-Nicotine.	10 jours.
-Isolane, Pyrite, Promécarbe (ex-minacide)	15 jours.
-Méthomyl (action endothérapique).	15 jours.
-Métaldéhyde (pour les traitements en pulvérisation et poudrage.	7 jours.
G/ FONGICIDES -	
-Dichlofluanide	7 jours.
-Drazoxolon, Tétrachloroisophtalonitrile.	15 jours.
-Binapacryl	21 jours.

*- Non dangereux pour les abeilles.

Les cultures légumières comprennent toutes les cultures de légumes (cultures légumière de plein champ, maraîchère, sous serre et abri, etc...) y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

.../...

/ ARBRES FRUITIERS /

AVERTISSEMENTS

-Tavelures du poirier et du pommier :

La période des risques de fortes projections d'ascospores se poursuit en ce qui concerne la tavelure du poirier alors qu'elle va commencer pour la tavelure du pommier. Il y a donc lieu de redouter, dès que les conditions climatiques deviendront favorables à ces champignons, des contaminations graves.

En conséquence, il est nécessaire de demeurer vigilant et d'intervenir dès que des précipitations importantes d'assez longue durée seront à craindre.

INFORMATIONS

-Xylébore :

Dans les quelques vergers où cet insecte est signalé, appliquer un traitement à l'aide, soit de D.D.T. ou d'H.C.H. à 200 g de MA/hl ou de Lindane à 25 g de MA/hl additionnés d'un litre d'une huile blanche d'été par hectolitre d'eau, lorsque la température dépassera 18° sous abri pendant deux jours consécutifs.

-Oïdium du pommier :

Poursuivre la protection en ajoutant un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure et supprimer les pousses oïdiées dans la mesure du possible dès qu'elles sont visibles.

/ CULTURES LEGUMIERES /

-Fraisiers - Maladies du feuillage :

Sur les cultures sensibles, appliquer un nouveau traitement dès la première période pluvieuse à venir.

o
o o
o

/ IMPORTANT /

Sur toutes cultures, nous rappelons qu'il est interdit d'employer, pendant la pleine floraison des cultures, tout insecticide reconnu toxique pour les abeilles. En outre, si des plantes en fleurs susceptibles d'être visitées par celles-ci se trouvent dans les cultures à traiter, prendre la précaution de les faucher avant l'application ou choisir un produit non dangereux pour les abeilles dont voici la liste :

- Roténone, Pyréthrines, Diéthion, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dicofol, Endosulfan, Thioquinox, Tétrasul, Tétradifon, Chlorphénamidine, Chinométhionate, Phosalone, Endosulfan.

BALMA, le 3 Avril 1969

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

7/145